

Questions orales

M. Trudeau: Je peux dire que nous collaborons également avec les métallurgistes unis d'Amérique.

M. Hnatyshyn: Et nous collaborons avec le diable!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Silence, s'il vous plaît. La parole est au député de Vancouver-Kingsway.

M. Trudeau: Je n'ai pas terminé, madame le Président.

Mme le Président: Si le premier ministre n'avait pas fini de répondre, je lui permettrai de terminer.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous sommes d'accord pour que ce pipe-line soit construit par étapes, à condition d'avoir la garantie qu'il sera entièrement construit. Pour le moment, le gouvernement n'a qu'un seul but, c'est de voir si nous avons oui ou non des garanties suffisantes. C'est une question de jugement. Nous essayons d'avoir plus de garanties avant . . .

Une voix: D'en parler à la Chambre.

M. Trudeau: . . . de prendre une décision à ce sujet. Il s'agira, pour le gouvernement de voir si nous avons oui ou non suffisamment de garanties; sauf erreur, l'opposition conservatrice approuve notre attitude, je l'espère du moins. Voilà en quoi consiste la décision que le cabinet prendra jeudi prochain, je pense. Nous déciderons si la construction du premier tronçon canadien risque de dissuader les Américains de construire le reste du pipe-line ou si elle les incitera au contraire à terminer le pipe-line.

Des voix: Bravo!

LES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, si je comprends bien, des engagements absolus peuvent donc maintenant être remis en question; c'est du nouveau. Ma question s'adresse au premier ministre et concerne la partie sud du tronçon canadien.

La semaine dernière, le premier ministre a déclaré qu'on ne commencerait pas la construction de cette partie du pipe-line si cela devait constituer une menace pour l'avenir énergétique du Canada; tels ont été ses propos. Le premier ministre est-il au courant d'une entente auxiliaire intervenue le 25 octobre 1979, en vertu de laquelle TransCanada Pipe Lines Ltd. a affirmé que du gaz canadien coulerait dans le tronçon est du pipe-line pendant 15 ans s'il n'était pas possible de l'alimenter avec du gaz de l'Alaska? Ne pense-t-il pas qu'une telle entente constitue une menace pour l'avenir énergétique de notre pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député cite un document dont je n'ai pas connaissance. Je sais que l'entente telle qu'elle a été présentée au cabinet est assortie d'une garantie d'approvisionnement de gaz pendant sept ans à l'issue de quoi il n'est pas dit que le Canada

continuerait à livrer du gaz si tout le pipe-line n'a pas été construit.

M. Waddell: Madame le Président, puis-je me permettre, sauf votre respect, de conseiller au premier ministre de consulter ces documents avant de demander au cabinet de prendre une décision. Ce sont des documents officiels.

L'entente auxiliaire signifie non seulement que notre pays va exporter plus de gaz—ce qu'elle dit en toutes lettres—et ce, beaucoup plus que le premier ministre ne l'a laissé entendre, mais elle signifie également qu'on va assister à une situation plutôt cocasse, à savoir que le gaz canadien destiné à l'Ontario devra transiter par les États-Unis avant de gagner notre pays. Voilà une situation bien cocasse qui, il y a 25 ans, a fait tomber un gouvernement.

Des voix: La question!

M. Waddell: Compte tenu de ce rapport, de questions qui ont été posées aujourd'hui et de déclarations qu'il a faites tout à l'heure, le premier ministre est-il disposé à tenir un débat spécial à la Chambre sur la question du premier tronçon du pipe-line?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, je vais naturellement m'assurer que le ministre et le ministère connaissent le document dont le député a parlé. Si, comme le député le dit, le document est public et ne lui pas été remis en privé par ses amis capitalistes, je suis certain que le ministre l'a déjà vu.

Une voix: Husky Oil.

M. Trudeau: Je n'ai tout simplement pas la réponse. Tout ce que je peux dire au député, c'est que le gouvernement ne se sentira pas lié dans ses promesses par les espoirs ou les aspirations que pourraient avoir des amis personnels du député.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POLITIQUE CONCERNANT LES ARMES NUCLÉAIRES ET LA BOMBE À NEUTRONS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre mais elle porte sur un autre sujet. Hier, à l'émission télévisée «Question Period», le ministre de la Défense nationale a fait état d'un changement majeur dans la politique de défense du Canada en ce qui concerne les armes nucléaires et bombes à neutrons. Le ministre a déclaré:

Je crois que nous devons faire preuve d'un peu plus de sagesse et nous armer d'un moyen de dissuasion, et la force de dissuasion à l'heure actuelle ne réside pas dans nos chars, notre marine ou nos avions. Je crois que pour posséder cette force de dissuasion il va falloir maintenant essayer de trouver des armes perfectionnées comme les armes nucléaires.

Il a donné ensuite la bombe à neutrons française comme exemple. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si le ministre énonçait la politique gouvernementale quand il a préconisé la mise au point et le déploiement d'armes à neutrons?